

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 septembre 2012 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Tania Murphy, greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE**2012-09-237 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1** Octroi de subvention – École de hockey Alex Burrows;
- 7.2** Transfert des profits du souper croisière de la Ville;
- 7.3** Règlement d'emprunt no 495 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 500 000 \$ pour les services professionnels relativement au secteur de la rue Simone-De Beauvoir, zone H-303 – modification de l'Annexe « A »;
- 7.4** Projet d'agroforesterie – utilisation du lot 2 067 606 – autorisation.

ADOPTÉE

2012-09-238 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2012 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2012

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2012 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2012 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2012 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

2012-09-239 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2012 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'août 2012, au montant de **91 667.72 \$**.

ADOPTÉE

2012-09-240 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2012 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2012, au montant de **687 877.05 \$**.

ADOPTÉE

2012-09-241 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 496 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Madame la conseillère Danie Deschênes donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 496 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, tel que requis par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

2012-09-242 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-24 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins d'éliminer certaines coquilles et d'uniformiser les dispositions pour les marges et les cours; d'ajouter des normes encadrant l'implantation de « patio » sur les « terrasses riveraines »; de modifier les dispositions particulières, la grille des usages et normes et le plan de zonage pour la zone H-139;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-24 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-24 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 437 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2012-09-243 **RETRAIT DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE RENAUD**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'enlever les panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Renaud.

ADOPTÉE

2012-09-244 **LES PALISSADES DE L'ANSE - LEVÉE DE L'INTERDICTION D'ÉMETTRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

Considérant les mesures prises pour s'assurer de la stabilité du sol en regard des aménagements de la rue Simone-De Beauvoir;

Considérant la réception éminente des études réalisées.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever l'interdiction d'émettre des permis de construction sur réception par la Ville du rapport de Fondasol inc. relativement à l'étude géotechnique effectuée.

ADOPTÉE

2012-09-245 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – ANNE-SOPHIE HÉTU**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive de NDIP;

Considérant qu'Anne-Sophie Héту représente l'élite sportive dans la pratique du tennis;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention annuelle pour la saison 2012-2013 à l'athlète **Anne-Sophie Héту**, afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs, d'une somme totale de **1 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2012-09-246 **OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE BALANÇOIRES AU PARC DES MÉSANGES**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de 2 balançoires, comprenant chacune 2 sièges pour bébés, 1 siège pour enfants et 1 siège pour adultes, au parc des Mésanges, à **Multi-Jeux Marlins**, pour la somme de **16 388 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-722-00-721.

ADOPTÉE

2012-09-247 **DEMANDE DE SUBVENTION - TABLE DE RÉCUPÉRATION -
AUTORISATION**

Considérant la volonté de la Ville de maximiser l'implantation des poubelles 2 voies à l'ensemble de son territoire.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser madame Josiane Asselin, directrice des Services communautaires, à déposer une demande de subvention auprès de la Table de récupération pour l'implantation des poubelles 2 voies et à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

2012-09-248 **ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES
MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES**

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayée déposée par la trésorière et entend ordonner à la greffière de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'ordonner à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 30 octobre 2012 à 10 h, au Carrefour Notre-Dame, situé au 1300, boul. Don-Quichotte, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurant sur la liste jointe à la présente résolution;

De procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Que le conseil municipal autorise la vente des lots adjudiqués lors des ventes pour non-paiement de taxes du 30 octobre 2012;

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

2012-09-249 **IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES
TAXES MUNICIPALES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET
D'ACQUÉRIR**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la greffière adjointe à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente à l'enchère publique par la Ville le mardi 30 octobre 2012.

ADOPTÉE

2012-09-250 **RESSOURCES HUMAINES : SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – CSN : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 2012-08**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, la lettre d'entente numéro 2012-08, concernant la modification du statut des futurs postes de préposés à la bibliothèque travaillant moins de 20h/semaine.

ADOPTÉE

2012-09-251 **CESSION PARTIES DE RUES DE LA COMPAGNIE 9076-4424 QUÉBEC INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la compagnie 9076-4424 Québec inc. entend céder, à titre gratuit, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les lots 2 421 742, 2 421 869 et 2 421 873 (parties des rues Alfred-Pellan, Calixa-Lavallée et chemin du Vieux-Moulin) cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, avec la compagnie 9076-4424 Québec inc., l'acte de cession en faveur de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot des lots 2 421 742, 2 421 869 et 2 421 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Les frais inhérents à la cession desdits lots sont à la charge de la compagnie 9076-4424 Québec inc.

Que Me Claude Chamberland, notaire, soit mandaté pour préparer l'acte de cession.

La présente résolution remplace et annule la résolution no 2010-05-147.

ADOPTÉE

2012-09-252 **CESSION PARTIE DU BOUL. DON-QUICHOTTE DE LA COMPAGNIE LES HABITATIONS SYLVAIN MÉNARD INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la compagnie Les Habitations Sylvain Ménard inc. entend céder, à titre gratuit, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le lot 2 069 473 (partie du boulevard Don-Quichotte) cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, avec la compagnie Les Habitations Sylvain Ménard inc., l'acte de cession en faveur de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot du lot 2 069 473 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Les frais inhérents à la cession du lot sont à la charge de la Ville.

Que Me Claude Chamberland, notaire, soit mandaté pour préparer l'acte de cession.

ADOPTÉE

2012-09-253 PAIEMENT DES AJUSTEMENTS POUR L'ACHAT DU LOT 4 912 040 - AUTORISATION

Considérant qu'une offre d'achat pour l'acquisition du lot 4 912 040 a été signée le 11 juin 2009;

Considérant que la vente doit avoir lieu le 17 septembre 2012;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser le paiement des ajustements en date du 17 septembre 2012 au montant de **14 938.87 \$**.

D'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, le détail des ajustements transmis par Bédard & Chamberland, notaires.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-611-00-723.

ADOPTÉE

2012-09-254 ACHAT DE BILLETS – AGAIP – ACTIVITÉ DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville achète 2 billets pour l'activité du mois de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le 19 septembre prochain, au coût total de **90 \$**, Normand Pigeon et Danie Deschênes sont autorisées à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2012-09-255 LECTURE DES COMPTEURS D'EAU – FACTURATION DE LA PÉNALITÉ

Considérant qu'il y a lieu de facturer une pénalité lorsque le propriétaire ne fournit pas la lecture de son compteur d'eau et ce, nonobstant le Règlement no 262 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et d'autoriser la trésorière à facturer, pour et au nom de la Ville, une pénalité aux propriétaires n'ayant pas fourni la lecture de leur compteur d'eau, calculée de la façon suivante :

Dernière consommation réelle au dossier + 50m³ = pénalité

ADOPTÉE

2012-09-256 **BOTTIN PERMANENT – AUTORISATION DE PAIEMENT À PRESTO COMMUNICATION**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser le paiement d'une somme de **14 935 \$** plus taxes, à **Presto Communication** pour le design, la mise en page et l'impression du bottin permanent.

Que cette dépense soit financée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-171-00-345.

ADOPTÉE

2012-09-257 **OCTROI DE SUBVENTION – ÉCOLE DE HOCKEY ALEX BURROWS**

Considérant la demande formulée par l'École de hockey Alex Burrows, laquelle vient en aide aux enfants défavorisés de la région afin que ceux-ci jouent au hockey gratuitement;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention à **l'École de hockey Alex Burrows** d'une somme totale de **1 390 \$** afin que 4 enfants de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot puissent jouer au hockey gratuitement durant la saison 2012-2013.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2012-09-258 **TRANSFERT DES PROFITS DU SOUPER CROISIÈRE DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Considérant que le souper croisière pour l'année 2012 a généré des profits;

Considérant l'article 91 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant la volonté du conseil municipal que tous les profits du souper croisière de la Ville soient versés aux surplus accumulés affectés – activité jeunesse et servant éventuellement à l'acquisition d'équipements de loisirs au bénéfice des jeunes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que les profits du souper croisière de l'année 2012 au montant de **9 500 \$** soient transférés des surplus accumulés affectés – activité jeunesse.

Que la trésorière soit autorisée à faire les écritures comptables appropriées.

ADOPTÉE

2012-09-259 **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 495 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 500 000\$ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT AU SECTEUR DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR, ZONE H-303 – MODIFICATION DE L'ANNEXE « A »**

Considérant les dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* qui permettent au Conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution et qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

Considérant que le 28 juin 2012, le Conseil adoptait le Règlement no 495 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 500 000 \$ pour les services professionnels relativement au secteur de la rue Simone-De Beauvoir, zone H-303;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement no 495 en remplaçant l'Annexe « A » afin de ventiler plus en détail l'estimation des coûts et ce, tel que demandé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que l'article 2 soit modifié par le remplacement de **27 juin 2012** par le **7 septembre 2012**.

Que le document **Estimation sommaire** constituant l'Annexe « A » du Règlement no 495 soit remplacé par le document portant le même titre daté du 7 septembre 2012, joint à la présente résolution comme Annexe « A ».

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que le Règlement no 495 puisse être approuvé.

ADOPTÉE

2012-09-260 **PROJET D'AGROFORESTERIE – UTILISATION DU LOT 2 067 606 – AUTORISATION**

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre en œuvre un projet d'agroforesterie à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que les objectifs visés par un tel projet rencontrent les valeurs de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, notamment quant à l'impact environnemental;

Considérant que le projet nécessite l'utilisation d'un terrain à potentiel agricole appartenant à la Ville.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'appuyer madame Marie-Loup Tremblay du CLD Vaudreuil-Soulanges dans la mise sur pied d'un projet d'agroforesterie sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, en lui permettant notamment d'utiliser le lot 2 067 606.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

Rapport du mois de d'août 2012 de la Gestion du territoire;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-09-261 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 20h06.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc
